

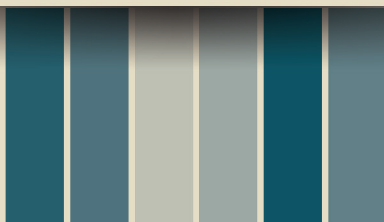
# Quelles dynamiques et priorités de développement pour la Thiérache demain ?

Bilan intermédiaire de l'application de la charte du Pays 2007-2017 et propositions pour le développement de l'attractivité de la Thiérache



**Rapport du Conseil de développement du Pays de Thiérache**

**Novembre 2014**



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
Le conseil de développement du Pays de Thiérache	2
Origine du rapport	2
<b>I – Méthodologie mobilisée</b>	<b>4</b>
Groupes de travail et auditions	4
Visites de terrain et conférences-débats	4
Éléments méthodologiques complémentaires	5
<b>II – L'évolution de la dynamique territoriale de la Thiérache</b>	<b>6</b>
A) Bilan intermédiaire de l'application de la charte	6
1) Quelles réalisations aujourd'hui en cohérence avec les objectifs formulés dans la Charte ?	6
2) Nos préconisations pour une nouvelle stratégie	13
B) Position du Conseil de développement vis-à-vis du projet de PNR de Thiérache	15
1) Notre analyse	15
2) Nos préconisations	16
<b>III - Comment améliorer l'attractivité de la Thiérache de l'Aisne ?</b>	<b>17</b>
A) L'amélioration de l'attractivité économique de la Thiérache	19
1. Nos constats	19
2. Notre analyse	22
3. Nos préconisations	23
B) L'attractivité de la Thiérache par son patrimoine, sa culture, et son tourisme	26
1. Nos constats	26
2. Nos préconisations : créer un cercle vertueux de la culture, du patrimoine et par conséquent du tourisme	29
<b>Conclusion</b>	<b>32</b>
<b>Annexes</b>	<b>33</b>

# Préambule

## Le Conseil de développement du Pays de Thiérache

Créé en 2006, le Conseil de développement du Pays de Thiérache est une instance participative de débats et de propositions, et a pour but de faire valoir la logique des habitants à côté de celle des élus et celle des techniciens dans un dialogue constructif. Il réunit des citoyens investis dans la vie locale au sein du Pays de Thiérache qui représentent des organisations économiques, sociales, syndicales, consulaires, familiales, sportives, culturelles.

Ensemble, ils dialoguent et débattent sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de l'ensemble des habitants (emploi, logement, transports, économie d'énergie, santé, etc.). Ces débats visent autant que possible à la recherche d'un consensus, ou au moins à l'expression argumentée des opinions différentes. Les avis et propositions qu'ils construisent sont présentés aux élus afin d'enrichir leurs réflexions du point de vue de la société civile. C'est donc une instance consultative.

Le Conseil de développement émet des avis et préconisations sur les projets qui lui sont soumis par le Syndicat mixte du Pays de Thiérache. Il peut également « s'auto-saisir » de sujets et formuler des recommandations pour le développement durable du territoire et l'amélioration du cadre de vie des Thiérachiens.

## Origine de ce rapport

Soucieux d'améliorer son fonctionnement et sa dynamique, le Conseil de développement a pu mener en 2012 et 2013, avec l'aide de l'UNADEL<sup>(1)</sup> et le soutien financier du Syndicat mixte du pays, un travail d'évaluation de son action. Ces réflexions ont notamment souligné l'importance de mieux formaliser ses relations avec les élus, de se faire davantage connaître au sein de la population de la Thiérache, et de renforcer ses productions, ceci afin de jouer pleinement son rôle de laboratoire d'idées. Ces évolutions ont été présentées et approuvées par les présidents des intercommunalités composant le Pays, le 31 mai 2013, en présence du député Jean-Louis Bricout. C'est à cette occasion, que les élus ont demandé au Conseil de développement de travailler plus particulièrement sur une question clef pour le développement du territoire : **« comment améliorer l'attractivité de la Thiérache ? »**.

Alors que le Conseil de développement commençait à s'organiser pour travailler autour de cette saisine<sup>(2)</sup>, les élus du Syndicat mixte ont démarré une procédure d'élaboration d'un Parc Naturel Régional, en demandant l'assistance du Conseil Régional. Sur le territoire picard, il n'y a en effet pas de PNR<sup>(3)</sup> mais il y a un projet de PNR en gestation (longue) en Baie de Somme. Les élus ont donc demandé au Conseil de développement de donner son avis également sur le **projet de parc naturel régional de la Thiérache**.

Enfin, dans un contexte marqué par la réforme des collectivités de 2010 (et la finalisation de la carte de l'intercommunalité), par la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles de 2014 (et la création des PETR), par de nouveaux projets de lois de décentralisation (projet de délimitation des régions, projet de nouvelle organisation territoriale de la République), et par une nouvelle politique régionale d'aménagement du territoire et programmes européens, de nombreuses questions se posent en Thiérache comme ailleurs, tant en termes de renouvellement des stratégies de développement qu'en termes d'organisation et de recompositions territoriales. Quelles stratégies privilégier dans les prochaines années ? En s'appuyant sur quels outils de développement et sur quelles ressources ? En fonction de quels besoins et au regard de quels enjeux identifiés ?

C'est dans ce contexte et pour éclairer les réflexions des élus comme de l'ensemble des acteurs locaux de la Thiérache que son Conseil de développement a estimé indispensable d'ajouter à ces deux saisines un sujet complémentaire, c'est-à-dire une auto-saisine<sup>(4)</sup>, portant sur **une évaluation de la Charte du Pays de Thiérache**.

Ces trois sujets représentent ainsi les trois angles complémentaires du présent rapport intitulé **« Quelles dynamiques et priorités de développement pour la Thiérache demain ? »**

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Pour les membres des trois groupes de travail,*

*Le Bureau*

Vervins, le 10 novembre 2014

(1) Union nationale des acteurs et des structures du développement local

(2) Une saisine est une demande d'avis de la part des élus du Syndicat mixte adressée au conseil de développement sur un sujet précis.

(3) Sauf une partie du PNR « Oise-Pays de France » située sur la Picardie et l'Île de France.

(4) Une auto-saisine est un sujet de travail et de rédaction qui est décidé par le conseil de développement lui-même.

# I - Méthodologie mobilisée

## Groupes de travail et auditions

Lors de son Assemblée générale de juillet 2013, le Conseil de développement s'est organisé autour de trois ateliers (ou groupes de travail) réunissant une diversité d'acteurs du territoire qui ont travaillé de juillet 2013 à octobre 2014 (cf : composition des groupes en annexe) :

**L'atelier 1** « Evaluation de l'application de la charte, le projet de PNR, la stratégie ».

**L'atelier 2** « Comment améliorer l'attractivité économique de la Thiérache ? ».

**L'atelier 3** « Comment améliorer l'attractivité de la Thiérache par sa culture, son patrimoine et son tourisme ? ».

Après une étape de constitution des ateliers, la seconde phase a consisté à préciser la problématique de travail, à identifier les ressources (experts, documents...) et à définir un calendrier de réunions sur plusieurs mois. Les groupes de travail se sont réunis chacun de 4 à 6 reprises et ont complété leurs réflexions propres via **plusieurs auditions** durant cette période :

Le service aménagement du territoire du Conseil Régional

La Maison des entreprises de Thiérache et de la Vallée de la Serre

Le maire d'Hirson, ville la plus importante de Thiérache de l'Aisne, engagée par elle-même ou via la communauté de communes des 3 Rivières, dans de nombreux programmes de coopération européenne, conseiller général, président de la Communauté de communes des 3 Rivières

Le service vélo-routes du Département de l'Aisne

Les animateurs des grands équipements structurants de la Thiérache.

Les présidents des communautés de communes.

Lors de la phase finale, à l'automne 2014, les ateliers se sont réunis pour analyser les constats effectués, finaliser les préconisations et amender les rédactions.

## Visites sur le terrain et conférences-débats

Le Conseil de développement s'est en outre appuyé sur deux autres modalités de travail pour étoffer ses réflexions durant cette période et mobiliser un panel d'acteurs au-delà des membres de chaque groupe. Il a organisé ou participé à **plusieurs visites sur le terrain**, afin d'aller à la rencontre des acteurs locaux et d'expériences significatives dans les champs concernés :

- ➔ Le Familistère de Guise.
- ➔ Le village de Parfondeval, labellisé « un des plus beaux villages de France ».
- ➔ Le Centre de télétravail de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, et le canal de la Sambre à l'Oise.
- ➔ L'abbaye de Saint-Michel-en Thiérache.
- ➔ L'hippodrome de La Capelle.
- ➔ La station verte du Nouvion-en-Thiérache.
- ➔ Le PNR de l'Avesnois (avec la délégation du Syndicat Mixte).

Le Conseil de développement a aussi choisi d'organiser **trois conférences-débats** lui permettant d'éclairer ses propres réflexions via les interventions d'experts nationaux et de témoignages d'acteurs venant d'autres territoires :

- ➔ Le 29 novembre 2013 à Guise : « *Intercommunalités, pays, pôles : Comment s'y retrouver dans les changements en cours ? Et les Parcs naturels régionaux ?* », avec Georges Gontcharoff (expert de la décentralisation à l'Unadel) et Yves Gorgeu (expert des dynamiques PNR à Unadel).
- ➔ Le 11 juin 2014 à Nouvion en Thiérache : « *Attractivité du territoire et valorisation des ressources locales : Quels enjeux, quelles pratiques ?* », avec Bernard Pecqueur (enseignant chercheur en économie à l'Université de Grenoble) et Jean-Claude Louarn (représentant du Conseil de développement du Pays de Haute Mayenne).
- ➔ Le 27 juin 2014 à l'Abbaye de Bohéries : « *Quels rôles des Conseils de développement aujourd'hui dans les stratégies de développement des territoires ?* » avec Cécile De Blic (ancienne directrice du Carrefour des Pays Lorrains, consultante en développement local) et Olivier Dulucq (chargé de mission au cabinet du Président du Conseil Régional de Bretagne).

Ces conférences-débats ont été d'une grande richesse et ont rassemblé en moyenne une quarantaine de participants (membres du conseil de développement, élus, habitants...). Outre, l'enrichissement des réflexions des ateliers du Conseil de développement, ces conférences-débats ont aussi permis de mieux faire connaître le Conseil de développement au sein du territoire.

## Éléments méthodologiques complémentaires

**Faciliter les travaux à distance** : Pour finaliser leurs travaux, les groupes ont pu s'appuyer sur une plate-forme internet collaborative pour mettre en ligne leurs ressources, faciliter la communication entre les rédacteurs des textes et donc la rédaction collective.

**Echanger avec les élus tout au long de la démarche** : Les membres du Bureau du Conseil de développement ont souhaité tenir les élus (et la directrice du Pays) informés de l'état d'avancement de leurs travaux. Ceci, afin d'éviter les malentendus ou surprises au moment de la communication finale des constats et préconisations du Conseil de développement. Ainsi, le 30 juin, une délégation du Conseil de développement a rencontré le Bureau du Syndicat Mixte, renouvelé après les élections municipales, pour lui présenter ses premières préconisations.

L'ensemble de cette démarche a été appuyée par l'UNADEL dans le cadre de la **formation-action** débutée en 2012.

# II-L'EVOLUTION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE DE LA THIERACHE DE L' AISNE

## A) Bilan intermédiaire de l'application de la charte

Lors de sa création, le Conseil de développement s'est fortement mobilisé pour élaborer aux côtés des élus le projet de charte de développement du Pays de Thiérache pour la période 2007-2017. Cette charte a ensuite été adoptée en décembre 2007 par le Syndicat mixte du Pays de Thiérache<sup>(5)</sup>. Mobilisant à l'époque près de 250 acteurs locaux, la charte était le reflet de leur perception de la dynamique du territoire, et le recueil de leurs espoirs pour en améliorer l'efficacité et l'impact sur leur vie quotidienne. La charte a alors constitué le cadre de référence pour la contractualisation avec le Conseil régional de Picardie au travers des « Contrats régionaux d'appui aux pays de Picardie » (CRAPP) , le Conseil Régional voulant contracter exclusivement avec les Pays et faire consulter les conseils de développement sur chaque projet de contrat avant la signature. La charte a aussi servi de support à la candidature au programme LEADER, puis, quand la candidature du Pays de Thiérache a été retenue, elle est restée le document de référence pour l'application de ce programme. Le Conseil de développement a ensuite participé au comité de programmation de ce dispositif Leader<sup>(6)</sup> pendant toute la durée du programme, jusqu'en 2014.

A l'heure où le Conseil Régional de Picardie demande au Pays de Thiérache de renouveler sa stratégie pour la période 2014-2020, le Conseil de développement considère indispensable de porter un regard, non plus sur la pertinence des enjeux et orientations identifiés à l'époque, mais sur les réalisations menées depuis dans ce cadre. Cette réflexion constitue un préalable méthodologique pour faire évoluer la dynamique de développement à venir.

## 1) Quelles réalisations aujourd'hui en cohérence avec les objectifs formulés dans la Charte ?

Rappelons, en préambule, les principales ambitions de la Charte du Pays adoptée en 2007 :

- ➔ A. La Thiérache, un territoire qui se veut attractif (politique touristique, attractivité du patrimoine, aide à l'installation, communication).
- ➔ B. La Thiérache, un territoire qui fonde son renouveau économique sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix de développement durable (le bocage et l'eau, la filière bois, l'agriculture, la formation).
- ➔ C. La Thiérache, un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité (les services à la population, la culture, TIC - accès au multimédia, commerce de proximité).
- ➔ D. Viser une cohérence institutionnelle plus forte pour une mise en œuvre plus efficace de la charte du Pays de Thiérache

C'est donc à partir de ce plan et en analysant quelques-unes des orientations majeures que le Conseil de développement a organisé son travail.

(5) La charte est consultable sur le site du Pays [www.pays-thierache.fr](http://www.pays-thierache.fr)

(6) Au sein du GAL (Groupe d'Actions Locales)

## a) La Thiérache, un territoire qui se veut attractif

- ➔ **Préserver l'identité du Pays par la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et architectural :** plusieurs réalisations sont effectivement à porter au crédit du Pays dans ce domaine : application d'une politique d'aide à la replantation de haies, mise en marche d'une procédure pour réaliser une charte paysagère, lancement du projet de « maison passive ». Et d'une certaine manière, l'étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional relève aussi un peu de cet objectif. Mais le Conseil de développement relève aussi certaines incohérences : ainsi les haies continuent d'être arrachées sur le territoire, alors qu'elles contribuent fortement à l'identité paysagère de la Thiérache. De plus, cela semble se faire de façon anarchique, car il n'y a pas de démarche SCOT susceptible de fixer les règles en la matière.
- ➔ **Renforcer la renommée nationale, internationale de la Thiérache par une politique touristique dynamique et une communication plus efficace :** deux « équipements phares » de la Thiérache se sont développés ces dernières années : d'une part le Familistère grâce à l'action conjointe de l'Etat de la Région, du Département et de la ville de Guise ; et d'autre part l'Abbaye de Saint-Michel, grâce au Département, à la commune et à l'association des amis de l'Abbaye. Mais des progrès restent à faire pour que Saint-Michel soit plus attractif. Par exemple des restaurations de secteurs de l'abbaye, l'adaptation des plages horaires d'ouverture (plus grandes) au nouveau tourisme, la pérennisation du musée de la vie rurale qui la jouxte ... Il convient de citer aussi, comme facteur d'attractivité nationale et internationale l'hippodrome de La Capelle, qui a reconstruit son bâtiment principal, et qui va encore faire un nouvel investissement pour pouvoir attirer de nouvelles activités hippiques (« carrière »). Le Conseil de développement demande de soutenir cet équipement en améliorant son environnement et en compensant son éloignement des grands axes de communication. Il faut noter aussi le projet de maison du tourisme de Parfondeval, en cours de réalisation, qui contribuera à l'attractivité de toute la Thiérache en s'en faisant une vitrine. Le Pays y a joué pleinement son rôle... Enfin, tous les acteurs rencontrés se disent handicapés par l'état des routes et le manque d'hébergements dans le territoire. Certains se plaignent du manque d'accueil voire du « mauvais accueil ». D'ailleurs, la professionnalisation de l'accueil n'en est qu'à ses balbutiements en Thiérache : ainsi l'office central de tourisme n'est encore qu'en phase de création et forme ses propres agents.
- ➔ **Favoriser l'émergence d'une offre foncière et immobilière :** alors qu'il s'agit là d'une clé pour augmenter de façon significative l'arrivée de nouveaux habitants, les efforts des différentes composantes du Pays n'ont pas été assez importants pour rendre l'offre de logements plus importante et plus attractive en rapport avec la demande. Mais il faut souligner les efforts très importants fournis par le Pays et ses composantes, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), en faveur d'un programme d'intérêt général (PIG) pour l'immobilier, mis en place en 2007 pour la réduction de l'habitat indigne et dégradé. Il a été un succès et a été reconduit en 2012. Il faut noter cet effet très important dans l'amélioration de l'attractivité de la Thiérache : L'éradication de l'habitat indigne, insalubre et dégradé enlèvera une occasion de parler en mal de la Thiérache. Si on veut développer la participation des habitants, on peut tenter d'associer les futurs logés à la restauration de leur logement. Des expériences ont montré que c'était sans doute la meilleure façon de motiver les gens concernés et d'aboutir aux résultats les plus durables. Mais les procédures sont à adapter.
- ➔ **Organiser des activités spécifiques de détection et d'accueil pour des projets d'activités en corrélation avec l'identité du Pays :** la METS (maison des entreprises de la Thiérache et de la vallée de la Serre), financée par la Région et les communautés de communes via le Pays, organise la valorisation des savoir-faire, des visites d'entreprises pour jeunes et moins jeunes. Sa récente réalisation, un livret d'accueil « le petit éclaireur », est un bon outil pour les nouveaux arrivants en Thiérache. Mais il manque une « force de frappe » pour mieux intéresser les investisseurs à la Thiérache. A titre d'exemple, malgré un travail de démarchage continu depuis des années, la Communauté de communes de Thiérache du Centre ne réussit pas à intéresser un investisseur pour un centre de loisirs de plein air...



## b) La Thiérache, un territoire qui fonde son renouveau économique sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix de développement durable

➔ Concernant **les politiques engagées en faveur du bocage**, le Conseil de développement estime que le schéma directeur de recomposition du bocage n'est pas appliqué. Il existe bien des aides à la replantation, mais elles sont ponctuelles, laissées à l'initiative privée spontanée. Le Conseil de développement souhaite que la charte paysagère, en cours d'élaboration, aboutisse. Une telle charte est nécessaire car elle constitue un accord entre tous les usagers. C'est dans ces conditions que la recomposition du bocage (au moins partielle) peut conserver des chances de se réaliser.

➔ **Le développement de la filière énergie-bois** : l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) continue (il fête ses 30 ans), mais il doit être conforté par des contrats pluriannuels avec les collectivités. La Thiérache n'exploite pas tout son potentiel, et n'a pas l'action complémentaire qui consisterait à généraliser l'usage des chaufferies-bois. Une occasion d'amplification de l'action « bois » a été perdue par le Pays qui n'a pas profité du programme Interreg « EUROWOOD » : celui-ci permettait de faire une étude-action pour améliorer la filière bois en Thiérache, ce qui aurait été un tremplin pour des actions de valorisation des bois de Thiérache, et des savoir-faire. Cette étude-action aurait peut-être dynamisé les propriétaires forestiers, nombreux, divers, divisés, peu organisés, à la différence de ceux du Nord, qui ont réussi à participer à l'élaboration et à la signature d'une charte forestière. La Thiérache de l'Aisne en aurait besoin.

➔ **L'amplification de la démarche de développement durable du Pays** apparaît pour le moment relativement modeste : Certes quelques éoliennes sont désormais présentes sur le territoire, ce qui correspond bien à la volonté affichée d'avoir recours de façon plus importante aux « énergies renouvelables et locales ». Mais outre qu'elles posent un problème pour le paysage, elles ne représentent, à côté de l'action énergie-bois et de la méthanisation, qu'un volet modeste d'un programme ambitieux dont la Thiérache a besoin. D'autre part, le projet de maison passive « thiérachienne » a été démarré sous la forme d'un prototype inspiré de l'entreprise Saint-Gobain... Pour la réalisation de celui-ci, le Pays se donne des atouts supplémentaires en créant des échanges de savoir-faire avec des Suédois dans le cadre du programme européen LEADER. Le Conseil de développement identifie aussi plusieurs initiatives locales qu'elles soient personnelles (« Au Nid vert ») ou collectives (« L'atelier agriculture Avesnois-Thiérache »), et qui pourraient être confortées à l'avenir par des aides publiques ou un marché plus actif. Toutefois, ces initiatives semblent assez dispersées et manque de stratégie globale : qu'en est-il de l'agenda 21 ? Quid du plan climat territorial ?

➔ **La définition d'un plan de développement du numérique à l'horizon 2017** : le Département, consulté en 2009, a expliqué qu'il ne s'engageait pas dans une politique d'irrigation du territoire par un réseau de fibres optiques ou une autre sorte de réseau. Tout le monde dit en souffrir, particulièrement ceux qui misent sur le télétravail, pourtant aidé par le Pays. Par exemple la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, les hôpitaux et les professionnels de la santé. Si une entreprise veut l'accès aux réseaux par fibre optique, elle doit la financer.

## c) La Thiérache, un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité

➔ **Un traitement du chômage intégrant davantage l'appréciation et le renforcement des compétences existantes.**

Le Conseil de développement s'est attaché avant tout au décrochage des jeunes du milieu scolaire et à leurs chances d'insertion dans la société thiérachienne. Il est donc en dialogue

avec la Mission Locale de Thiérache, et s'appuie sur son dernier rapport, « diagnostic territorial » de 2014. Ce diagnostic « Bassin de Thiérache » est alarmant: dans de nombreux secteurs, les entreprises peinent à trouver des candidats qui leur conviennent. Les causes en sont nombreuses, mais il y a sûrement à améliorer les offres de formations et à inciter plus de jeunes (pour ne parler que d'eux) à en profiter. Le dialogue avec l'Education nationale est aussi très fructueux au niveau des communes et des communautés de communes. Au niveau du Pays, le Conseil de développement constate, avec l'INSEE, une nette amélioration des résultats au baccalauréat, mais il déplore qu'il n'y ait pas assez de structures en Thiérache pour accueillir les post-bacs. Le Conseil préconise ainsi d'amplifier au moins l'action en direction des jeunes qui ne peuvent ou ne veulent quitter la Thiérache pour obtenir des qualifications : la Mission Locale est dans ce domaine le principal levier mais elle est encore peu soutenue.

### ➔ Une action énergique en matière de santé publique

Conscient de l'importance de ce secteur, le Conseil de développement avait organisé une journée spéciale à l'intention des élus avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui avait des propositions importantes à faire en termes de couverture médicale du territoire. Mais les collectivités n'ont pas donné suite aux propositions de l'ARS. Aujourd'hui la situation de l'offre de soins dans le territoire est toujours à la limite de l'acceptable, ce qui a motivé la recherche d'un contrat avec les ARS du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie. C'est à l'échelle de la « Grande Thiérache » que l'on peut trouver en effet des solutions plus économiques et plus dynamiques, notamment face à la « concurrence » de grands hôpitaux<sup>(7)</sup> et face à la pénurie de médecins généralistes<sup>(8)</sup>. Relier les centres médicaux par un réseau de fibres optiques pourrait aussi être envisagé. Le Conseil de développement regrette ainsi, tout comme certains élus, que dans ce domaine des contrats seront signés séparément avec le Nord et avec l'Aisne.

Mais la pénurie menacera toujours... C'est pourquoi le Conseil de développement continue à préconiser une action vigoureuse en matière de prévention, tout simplement parce qu'il faut tenter d'agir sur la diminution de la demande de soins. La Thiérache est « à la traîne » en ce domaine. Des efforts ont été effectués, par exemple via des services mobiles qui vont au-devant des populations. Certes, la santé n'est pas un domaine d'action du Syndicat Mixte du Pays. Le Pays, avec les communautés de communes, doit pourtant se poser la question, avec les autres collectivités, de la nécessité d'une forme d'action dans ce domaine (ou du moins de réflexion) à l'échelle du territoire, voire au-delà, avec les territoires voisins.

### ➔ Une redéfinition forte de la politique de l'habitat aidé dans le Pays

Le Conseil de développement rappelle surtout sa préconisation dans la charte : il a pensé et il pense toujours, qu'il est du rôle des communautés de communes et de leur « fédération », c'est-à-dire le Pays, de provoquer une concertation approfondie sur les moyens de créer des logements pour les candidats à l'habitat en Thiérache. Cette concertation devrait se faire avec les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier (agences, notaires, gérants de biens) ; le sujet est difficile, mais c'est un facteur décisif pour améliorer l'attractivité. Sa réussite créerait des emplois. Le Pays ne l'a pas entrepris, sans doute parce qu'il est très mobilisé par le programme d'intérêt général pour la résorption de l'habitat insalubre qui demande aussi beaucoup « d'énergie ». A l'heure où la stratégie territoriale est révisée, il faudrait se poser la question de l'action concertée en la matière, même si les communautés de communes font de gros efforts pour l'habitat, mais chacune de leur côté.

### ➔ Un réexamen des services offerts dans l'armature actuelle du tissu communal

Le Conseil de développement se félicite de la création et du succès grandissant du transport à la demande public « HERBUS ». C'est un atout précieux à préserver, il répond à de réels besoins :

(7) Comme à Maubeuge par exemple

(8) En octobre 2014, à La Capelle, on apprend que 3 des 5 médecins généralistes vont partir.

courses, démarches administratives...et les habitants ne s'y trompent pas. Un confort a été offert en plus avec la possibilité de connecter tous les bourgs de Thiérache entre eux, d'un bout à l'autre de la Thiérache pour le même prix (modique). Mais ce dispositif manque d'un volet, à côté du volet des « campagnes » vers les bourgs, ou du volet « de bourg à bourg » : c'est celui « de bourg à campagne ». De plus, le service a parfois des effets pervers, par exemple en facilitant les courses vers des centres commerciaux. Certains commerçants s'inquiètent. Enfin, une évolution très intéressante se dessine avec les dessertes des lieux de loisirs (exemples : Ile Verte à Hirson, séances de cinéma).

Le service avait été mis en place sur la base des attentes des gens (via des sondages), puis amélioré en fonction de nouveaux sondages. La Thiérache dispose avec « Herbus » d'un service précieux : ne serait-ce pas l'occasion de l'utiliser pleinement pour remédier à un des maux les plus dévastateurs des campagnes : la déficience des transports ? Car enfin, aller à la gare SNCF, et en revenant, fréquenter des salles de spectacles pour participer à des manifestations culturelles dont la campagne est privée, pouvoir l'utiliser pour le trajet domicile-travail : est-ce une utopie ? Toutefois, il s'agit aussi de prendre en compte le caractère récent ce mode de transport (6 ans) et de la difficulté à faire évoluer certaines habitudes. « Herbus » a donc encore besoin de beaucoup de publicité pour se faire véritablement adopter. Certes, les améliorations de dessertes pourraient coûter très cher : mais n'est-ce pas là un grand projet utile aux ruraux ? Peut-être convient-il d'interroger la Région (qui a aidé à l'achat des véhicules) au nom de son programme d'aménagement des territoires fondé sur « l'égalité des territoires » ?

### ➔ Une démarche culturelle pour développer le sentiment d'appartenance et pour l'épanouissement individuel :

L'amplification du rayonnement et de la fréquentation des équipements ciblée par la charte a bien eu lieu, mais celle-ci n'est pas générale et semble relever davantage de l'action d'autres acteurs publics que véritablement du Pays. Par exemple, elle est le fait de la Région, du Département de l'Etat et de la Commune de Guise pour le Familistère, du Département, des amis de l'Abbaye, de la communauté de communes des 3 Rivières et de la commune de Saint-Michel pour le festival de musique baroque.

En décembre 2009, une rencontre importante s'est déroulée à l'Abbaye de Saint-Michel et a rassemblé bon nombre d'acteurs et de porteurs de projet du champ culturel du territoire. Cette rencontre a mis en valeur de nombreuses idées et témoignages : ateliers d'écriture, théâtre à l'école, dessin avec des professionnels pour la découverte du pays, utilisation rationnelle des équipements culturels... Elle avait été l'occasion pour des associations culturelles d'exprimer leurs réussites, mais aussi leurs attentes et leurs projets. Enfin, elle était placée sous le signe de la réussite culturelle en Thiérache puisqu'elle avait été marquée par le témoignage d'une figure médiatique thiérachienne<sup>(9)</sup>. Mais aucune action déterminante ou d'envergure « Pays » n'a été lancée à la suite de cette réunion... Le Conseil de développement avait aussi à cette manifestation la Direction Régionale des affaires culturelles et le Conseil Régional pour examiner avec eux comment créer des conditions favorables au démarrage d'une démarche « Pays d'Art et d'Histoire ». En effet, la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » aurait pu permettre une mobilisation de nombreux habitants du territoire autour de la culture, ce qui aurait renforcé le lien social, le décloisonnement des acteurs culturels, et faciliter l'accès à la culture à de nouvelles couches de la population. La culture est en effet un des principaux facteurs de développement individuel et collectif, et il est important de favoriser l'épanouissement personnel et l'esprit d'initiative dans ce domaine. Il est donc particulièrement dommageable pour le territoire que l'initiative du Conseil de développement pour obtenir ce label n'ait pas été relayée par les élus du Pays...

Ces exemples sont symptomatiques. Au sein du territoire du Pays, il existe de nombreuses ressources dans le champ culturel qui sont insuffisamment reconnues par les pouvoirs publics locaux alors qu'elles représentent une richesse, un levier important de développement en matière d'éveil et un potentiel de développement important. Les acteurs du monde culturel

(9) Le rappeur, « Kamini », auteur en 2007 du clip très connu « Marly Gomont ».

sont bien souvent les plus motivés pour s'engager dans le développement de la Thiérache, ils œuvrent beaucoup et le plus souvent bénévolement. Pour le Conseil de développement, il est indispensable que le Pays valorise cette richesse locale et s'appuie aussi sur elle dans la durée, en mobilisant les moyens financiers adaptés, ceci, pour renforcer l'attractivité du territoire.

Plus généralement, c'est bien l'amélioration des partenariats publics-privés qui devrait être visée au sein du territoire aujourd'hui. Car les institutions publiques, qu'elles soient locales, départementales, régionales ou nationales, ne peuvent faire face seules désormais à tous les enjeux de développement.

Mais pour cela, il faudrait instaurer un nouveau mode de relation au niveau du Pays de Thiérache et des intercommunalités entre ces pouvoirs locaux et le monde associatif. Le Conseil de développement remarque ainsi que les pouvoirs locaux ne savent pas bien se faire aider des associations. Pire, les élus ont refait quelquefois des études qui avaient déjà été initiées par des associations : par exemple sur le bois-énergie et sur le bocage. Certains élus créent même parfois une association alors qu'il existe déjà une association locale sur le même objet et sur le même territoire. Et de façon générale, les associations se sentent peu écoutées (quand elles sont consultées). Enfin, l'annualisation des financements attribués aux associations génère aussi une certaine précarité dans ce secteur et contraint trop souvent à la « chasse » aux financements, au lieu de se consacrer à leur mission.

Le Conseil de développement estime disposer d'une vision globale de la dynamique et des acteurs associatifs de la Thiérache et connaît bien leurs difficultés. Il souhaiterait la mise en place d'une stratégie en faveur du monde associatif local, qui soit à la fois faiblement coûteuse, moins dispersée, et plus concentrée sur des leviers à grands effets multiplicateurs : une stratégie à la fois plus mobilisatrice et plus lisible.

#### **d) Viser une cohérence institutionnelle plus forte pour une mise en œuvre plus efficace de la charte du Pays de Thiérache**

##### **➔ Instaurer sur le suivi de la charte de développement une concertation permanente entre le syndicat mixte du Pays et les différentes structures intercommunales**

Le Pays est resté sur les cinq actions qui ont été déterminées en 2001, une par enjeu, sauf l'économie qui a vite perdu son co-pilotage consensuel : habitat indigne, transport à la demande (comme réponse aux carences des transports collectifs), développement touristique, recomposition du bocage... Ces actions qui n'étaient qu'un début de réponse à ces forts enjeux n'ont jamais évolué, les communautés de communes, maîtresses du financement local voulant sans doute se garder une marge de manœuvre pour leurs propres projets spécifiques. Du point de vue du Conseil de développement, le mode de relation entre le Conseil Régional, qui a aidé les pays par le fonds régional d'aide aux pays picards, et les porteurs de projets devaient passer par le Pays selon la grille de la charte. Les communautés de communes ont donc ventilé leurs demandes particulières selon cette grille, privilégiant cette approche plutôt que de renforcer les réponses aux forts enjeux. Les actions propres au Pays ne pouvaient dès lors pas évoluer.

Les dossiers du Pays font l'objet de délibérations dans les assemblées communautaires des Communautés de communes. Le Pays existe donc aux yeux des délégués communautaires, mais ceux-ci ne voient pas toujours l'inscription de ces dossiers dans le cadre de l'application de la charte. On parle trop peu de la charte de pays dans certaines assemblées... Les ordres du jour chargés en sont-ils seulement la cause ? Du point de vue du Conseil de développement, il faudrait profiter du renouvellement de la stratégie territoriale du Pays pour mettre en débat dans ces assemblées communautaires un nouveau mode d'application de la charte.

C'est au niveau des réunions de Comité syndical et du Comité de programmation LEADER que le Conseil de développement, quant à lui, a pu suivre l'application de la charte. Dans les réunions de Comité syndical, le représentant du Conseil de développement avait jusqu'à présent une plage réservée pour une communication, et pouvait intervenir sur les sujets de l'ordre du jour, quand ceux-ci étaient communiqués à temps, pour que les instances du Conseil de développement puissent en délibérer. Ce n'était malheureusement pas le cas pour les dossiers les plus lourds, les candidatures auprès de la Région, celle-ci enfermant les instances dans des délais trop courts. L'intervention du Conseil de développement était donc peu lisible et donc peu audible.

Les représentants du Conseil de développement au comité de programmation du Groupe d'Actions locales (GAL) ont pu co-élaborer la politique LEADER (à l'intérieur des stricts cadres européens nationaux et régionaux bien sûr), ils ont pu veiller à son application, et débattre. Il faut souhaiter que cela continue dans le nouveau programme LEADER si la candidature du Pays est de nouveau retenue. Le Conseil de développement souhaite que le GAL prépare cette candidature en débattant de la nouvelle stratégie et de son application à la lumière de ce rapport. Il convient donc que le présent rapport soit présenté et discuté au GAL.

### ➔ **Rechercher le cadre d'action le plus pertinent en fonction des enjeux ( assurer la préservation du bocage et la valorisation du potentiel forestier, agir pour améliorer le système de santé...).**

On le voit dans de nombreux domaines, la Thiérache n'arrive pas relever tous les défis. Elle a besoin de mutualiser et de coopérer avec des voisins, et de se relier à ses voisins, y compris belges. Les frontières sont parfois des héritages d'une lointaine histoire à laisser aux historiens... C'est pourquoi le Conseil de développement est délibérément favorable à la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, et à la constitution d'un Groupement d'études et de coopération territoriale entre la Grande Thiérache (revitalisée par la fusion des régions) et la Botte du Hainaut (voire plus loin en Belgique)<sup>(10)</sup>. De nombreux thèmes pourraient ainsi gagner à être travaillés à cette échelle : la Santé, l'exploitation du bois, l'amélioration du système de santé, les coopérations par fibres optiques pour les professionnels, le tourisme vert, la coopération sur la valorisation de la nature... L'intégration du bocage dans le périmètre du PNR de l'Avesnois pourrait être explorée à la faveur de la coopération transrégionale qui s'installe dans le cadre du programme européen LEADER. Et la création d'un parc naturel transfrontalier, pourrait aussi être imaginée dans le cadre du futur programme Interreg (Ardennes, Avesnois, Thiérache, Wallonie).

### ➔ **La pérennisation du conseil de développement.**

Plutôt que de véritables objectifs de pérennisation, le chapitre de la charte dédié au Conseil de développement consiste en fait à reconnaître le rôle général du Conseil et à évoquer une des modalités de ses travaux (« groupes projets »). C'est important mais bien insuffisant. Les groupes-projets n'ont pas fonctionné, faute de moyens d'animateurs, notamment. L'analyse de ce dysfonctionnement a été faite par le Conseil de développement avec l'aide de l'UNADEL, et les propositions de ce rapport ont intégré ces enseignements. Faute de moyens humains et financiers, faute d'une relation claire et formalisée avec les élus, le Conseil de développement a rencontré beaucoup de difficultés depuis 2007 pour jouer pleinement son rôle de laboratoire d'idées au sein du Pays de la Thiérache. Trop souvent, il a été informé des projets et des réunions du Pays au dernier moment (ou pas du tout) et donc maintenu dans l'incapacité de travailler les sujets en amont. Jusqu'en 2012, il n'a bénéficié d'aucun appui logistique pérenne, d'aucun appui en termes de communication...

Ce manque de véritable reconnaissance de la part des élus a eu pour conséquence, au fil des ans, de fragiliser considérablement la dynamique du conseil de développement, en remettant en cause son utilité et donc sa capacité de mobilisation. En effet, pourquoi des citoyens

s'investiraient bénévolement dans une instance consultative à qui on ne donne pas les moyens de fonctionner et qui n'est pas écoutée des pouvoirs locaux ? Heureusement, le Conseil de développement n'a pas disparu malgré ces conditions difficiles : un noyau d'acteurs locaux n'a pas voulu « baissé les bras », convaincu de la modernité et de l'utilité de ce type d'instance. Car dans une société où plus personne -élu ou non élu- n'a le monopole de la bonne réponse devant des questions de plus en plus complexes, le partage des expertises ne peut que renforcer l'efficacité de l'action. De plus, les conseils de développement représentent l'un des rares espaces de débats et de construction d'une intelligence collective permettant un rapprochement entre élus et citoyens.

Depuis 2012, la situation s'est améliorée sensiblement. Le Conseil de développement a été bien aidé par une formation-action<sup>(11)</sup> qui a permis de redynamiser l'instance, de renforcer ses méthodes de production, et lui donner plus de visibilité au sein du territoire, ceci grâce au financement du Syndicat mixte du Pays de Thiérache. Mais cette dynamique reste fragile. Le Conseil de développement a besoin que son rôle et ses missions soient clarifiées avec les élus, que des moyens humains et financiers lui soient accordés pour pérenniser son fonctionnement et sa dynamique. Dans cette optique, la constitution du Conseil de développement en association serait un moyen d'améliorer le dialogue, et la signature d'un contrat sur les modalités de coopération entre lui et le syndicat mixte pour la mandature qui s'ouvre inscrirait l'action du Conseil dans la durée.

### ➔ Faire converger charte et objectifs de l'UE.

En voyant sa candidature retenue par le programme LEADER 2007-2013 (1,8 M d'euros), reconnaître la coïncidence des objectifs du programme européen avec les principaux objectifs de la charte, notamment celui de faire du patrimoine de la Thiérache un outil de développement durable. Mais l'action du Pays et de ses composantes a été insuffisante dans ce sens : Les fonds Interreg ont été peu utilisés (Festival culturel « Les transfrontalières » entre Hirson Fourmies Chimay, coopérations sur les PME par la Maison des entreprises avec son homologue de « la botte du Hainaut » en Belgique, ...). L'absence de lignes budgétaires adéquates pour mobiliser les fonds régionaux et/ou départementaux complémentaires aux projets y a été certainement pour quelque chose. Il faut espérer que la compétence nouvelle de gestion des fonds européens au niveau régional améliorera le financement des projets.

## 2) Nos préconisations

En 2001, l'ambition des communautés de communes et du Pays qu'elles ont décidé de former était immense. Mais les domaines d'intervention ont diminué (chacune a repris « ses billes » pour l'action économique). La charte de 2007 a bien tenté de redonner du souffle, mais les moyens n'ont pas suivi, en partie parce que la Région Picardie, qui affiche pourtant sa volonté de réduire les inégalités entre les territoires picards, n'a pas répondu pleinement présente aux appels à projet que le Pays avait déposés pour mettre en œuvre la charte, notamment dans le domaine du tourisme. Le Conseil Régional invite désormais le Pays à concevoir et à appliquer une nouvelle stratégie. Le Conseil de développement est bien conscient des rigidités en place et des habitudes, et il ne prétend pas les changer « d'un coup de baguette magique ». Il ne prétend pas non plus bâtir une stratégie à lui tout seul. Conscient de la paupérisation de l'action publique, il ne souhaite pas prôner l'augmentation systématique des financements publics locaux ou régionaux. Cette augmentation est parfois nécessaire pour les cas urgents, et la Thiérache en compte beaucoup, mais il y a d'autres moyens d'augmenter sa capacité financière : chasser le gaspillage, concentrer ses moyens sur quelques leviers soigneusement choisis pour leur effet démultiplicateurs, placer la Thiérache dans une situation pionnière autour d'alternatives aux stratégies de développement conventionnelles.

(11) Formation-action réalisée par l'UNADEL

## Préconisation 1

**Cela doit passer par une concentration des moyens publics sur une action en profondeur ciblant les points cruciaux que sont l'emploi et la formation.** Il existe en plus un tel un désenchantement sur le terrain qu'il serait indispensable de faire preuve de créativité, voire de pédagogie en s'appuyant sur des approches « ludiques ». Les moyens publics seront peut-être insuffisants, mais ils peuvent aussi avoir un effet levier en mobilisant sur un tel enjeu plusieurs investisseurs privés, et d'abord ceux de Thiérache.

## Préconisation 2

**Il s'agirait aussi de repenser les politiques conventionnelles,** et de trouver de nouvelles politiques alternatives pour entraîner un véritable mouvement de développement local. Alors que l'économie et la démographie de la Thiérache stagnent, alors que les crédits nationaux diminuent, et ceci, dans un contexte marqué par des enjeux climatiques menaçants<sup>(12)</sup>, la Thiérache doit inventer de nouvelles pratiques. Elle doit miser sur ses atouts, tels que le Familistère, l'hippodrome de La Capelle ou l'Abbaye de Saint-Michel, et s'appuyer sur ceux-ci pour développer les synergies, les réseaux d'acteurs, afin que ces équipements formidables deviennent aussi de véritables « locomotives » pour le développement local du territoire en valorisant les autres ressources locales, qui à leur tour pourront développer l'attractivité locale.

En faisant référence au développement local (« le développement humain par les ressources locales »), la Thiérache pourrait ainsi être un bon laboratoire pour expérimenter de nouvelles pratiques en milieu rural.

La vie rurale est à réinventer, et des assises, dans la foulée des assises nationales de la ruralité, sont maintenant nécessaires. Il faut faire des choix rapidement autour de thématiques clefs :

- ➔ Fibres optiques pour les professionnels ou 2 X 2 voies ?
- ➔ Quid de l'habitat adapté ?
- ➔ Une agriculture douce de proximité ?
- ➔ Quel système de prévention-santé ?
- ➔ Les énergies renouvelables (chaufferies bois) et les économies d'énergie ?
- ➔ Le tourisme ?
- ➔ La mobilité (services publics commerces ambulants, transport à la demande) ?

## Préconisation 3

**Enfin, vu les limites constatée des politiques conventionnelles, il faut faire appel résolument à des innovations porteuses de sens et de solidarités :**

En privilégiant l'économie du partage et de la mutualisation  
En ciblant l'économie alternative (en créant des monnaies solidaires comme en communauté de communes des 3 Rivières avec l'APTAHR) pour se déconnecter de l'économie spéculative qui privilégie l'urbain, la production industrielle qui gaspille les ressources.

En favorisant les actions culturelles, dans lesquelles les thiérachiens se retrouvent de nouvelles énergies (ateliers d'écriture, associations patrimoniales, randonnées découvertes, festivals de musique..).

Sur le plan méthodologique, il s'agit de mieux faire connaître aux thiérachiens les richesses de leur territoire et les associer à tout projet d'aménagement.

(12) Le Groupement d'information et d'études sur le climat (GIEC) vient de lancer à nouveau, des avertissements sévères en direction des Etats pour leur demander de tout faire pour écarter la menace des dérèglements climatiques.

# B) Position du Conseil de développement vis-à-vis du projet de Parc Naturel Régional pour la Thiérache

Suite à la saisine du Syndicat mixte du Pays de Thiérache sur l'intérêt que pourrait représenter la création d'un parc naturel de Thiérache, le groupe de travail du Conseil de développement a organisé le 29 novembre 2013 une conférence-débat portant sur les enjeux de réorganisation territoriale et de création d'un PNR en Thiérache. Il a aussi délégué deux représentants dans la délégation du Pays de Thiérache qui s'est rendue à Maroilles en octobre 2013 et il a auditionné sur ce sujet le service Aménagement du territoire du Conseil Régional Picardie à La Capelle le 18 mars 2014, en présence de techniciens du Syndicat Mixte.

## 1) Notre analyse

### Historique de ce projet

Le Pays est attaché à la recomposition du bocage et a favorisé autant qu'il a pu depuis 2001 les initiatives de replantations, les initiatives de sensibilisation aux dangers de l'arrachement des haies pour le territoire, les initiatives de valorisation du bocage par les actions « bois-énergie », « produits régionaux... Mais les coulées de boue, les détériorations de ripisylves sont nombreuses, et menacent de l'être encore plus avec les dérèglements climatiques. Le relief vallonné du territoire, coupé de nombreuses vallées profondes augmente les risques. Ainsi la nécessité d'un traitement du problème du bocage est apparue évidente et les élus du Pays envisagèrent une procédure de démarche vers un Parc Naturel Régional, remarquant que le PNR<sup>(13)</sup> de l'Avesnois avait donné de bons résultats.

C'est donc à l'automne 2013 qu'ils décidèrent de demander l'assistance du Conseil Régional pour cette démarche. Pour augmenter les chances de réussite de leur action, ils ont mis en place une autre démarche, la mise en place d'une charte paysagère.

### Un territoire tiraillé entre le développement de grandes cultures et la peur de la « mise sous cloche »

Au regard des débats internes du groupe de travail et des auditions réalisées, il ressort que deux visions s'opposent vis-à-vis du PNR, et plus globalement de ce qui est considéré comme une « Thiérache moderne ». Ainsi, pour de nombreux acteurs locaux et habitants, l'identité de la Thiérache, terre du bocage et de l'usine, comme l'Avesnois (L'écomusée de Fourmies en retrace l'histoire), apparaît aujourd'hui menacée par l'avancée à l'ouest et au sud des grandes cultures, peu adaptées aux caractéristiques du sol. Et le projet de PNR a été initié pour préserver ce cadre paysager et environnemental précieux.

Mais cette vision n'est pas partagée par de nombreux agriculteurs, qui s'opposent au projet de PNR, auxquels se joignent des personnes qui ont peur que le label soit synonyme de « mise sous cloche », considéré comme incompatible avec des investissements dynamiques et qui défendent une certaine vision de la « modernité ». La conscience d'une Thiérache « pauvre » est si forte que des acteurs économiques et leurs porte-parole politiques ont peur de l'image de PNR, qui leur semble porteuse d'immobilisme et qui risque de décourager d'éventuels investisseurs.

(13) Parc naturel régional



Toutefois, pour les promoteurs du projet de PNR ou de projets similaires, cette « modernité » coûte en réalité à la Thiérache la qualité de son eau, de ses ressources en bois, et ses terres qui vont se perdre sur les routes ou dans les rivières et dont il serait sans doute utile d'estimer le coût pour les générations futures. Par ailleurs, il ne faut pas confondre « parc naturel régional » et « parc national » : c'est le second type qui a pour but avant tout de protéger fortement les espaces et les espèces, alors que de nombreux parcs naturels régionaux multiplient les actions de développement, et sont des vecteurs du renforcement de l'attractivité du territoire. Ce travail est d'ailleurs en train d'être effectué par une démarche de charte paysagère à laquelle le Conseil de développement participe activement.

## Une action à l'échelle de la grande Thiérache ?

Le cabinet « Helixeo », missionné par le Syndicat Mixte pour l'aider à élaborer cette charte paysagère, considère que c'est plutôt à l'échelle de la Grande Thiérache qu'il faut raisonner tant cet espace constitue « une entité naturelle cohérente, un territoire contourné par les grandes voies de communication, une zone rurale entourée de pôles d'emplois ».

Ce cabinet classe les terroirs de Thiérache de l'Aisne (en 2013) en plusieurs entités selon une approche naturaliste et un découpage bioclimatique :

- ➔ Les plateaux crayeux de la Vallée de l'Oise
- ➔ La Serre et ses affluents
- ➔ Entre Oise et Ton, le tunnel vert
- ➔ La Thiérache des sources et des forêts, le nord de l'Oise

Comme le territoire de la Thiérache de l'Aisne est encadré au nord et à l'est par deux parcs naturels régionaux, celui de l'Avesnois et celui de l'Ardenne, il est évident que le territoire à préserver, ainsi que sa faune et sa flore, ne s'arrête pas brutalement aux frontières administratives qui découpent de par l'histoire la Thiérache entité géographique qui s'étend sur trois départements français (Nord, Aisne, Ardennes) et une région belge, la Wallonie.

C'est aussi cette approche qui est privilégiée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) qui, au moment du renouvellement de l'agrément du PNR de l'Avesnois, en 2007, a visité des milieux humides de la Thiérache de l'Aisne et a prévenu que la prochaine demande de renouvellement de la charte de ce PNR, en 2019, serait examinée dans un cadre qui dépasse les limites départementales actuelles, parce qu'il veut faire respecter les continuités écologiques.

Le Conseil Régional de Picardie a statué récemment sur ce sujet et a décidé de ne pas suivre le Pays dans sa démarche vers un PNR. Le Conseil de développement prend acte de cette décision et remarque toutefois que si une fusion Nord-Pas-de-Calais-Picardie s'avérait effective dans les prochaines années, la question du PNR pourrait se poser à nouveau, c'est-à-dire au moment du renouvellement de la charte du PNR Avesnois, et de l'extension de celui-ci sur le département de l'Aisne, comme l'ont laissé entendre les membres de la CNPN...

## 2) Nos préconisations

Comme nombre d'habitants de la Thiérache, le Conseil de développement est partagé sur cette question. Il voudrait que soit préservées les caractéristiques fondamentales que l'homme a su préserver jusqu'à aujourd'hui à travers les siècles pour permettre d'en vivre décemment.

S'il y a moyen de préserver l'identité de la Thiérache sans que cela ne passe par la création d'un PNR qui crispe les relations et rend impossible un consensus, le Conseil de développement estime que les différentes catégories d'utilisateurs (agriculteurs, randonneurs, chasseurs, environnementalistes etc...) pourraient construire cette solution ensemble, via le dialogue territorial, en élaborant et en signant une charte qui soit un programme de travail consensuel. La charte paysagère peut jouer un rôle clef dans ce processus. La charte paysagère en cours, certes ne mobilise pas autant de moyens, mais peut permettre d'arriver à un accord sur l'essentiel si les parties prenantes en prennent le temps. Il faut espérer que le plus grand nombre possible de partenaires concernés signeront et appliqueront cet engagement. Le Pays dispose avec ce projet de charte d'un excellent outil, avec fiches techniques, des expériences réussies... De plus, la réalisation, maintenant obligatoire, d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pourrait alors concrétiser cette stratégie sur le terrain.

La Haute Vallée de l'Oise, la vallée de la Serre sont des axes structurants pour la préservation de la nature, la culture et le tourisme : il faut préserver « coûte que coûte » et les valoriser. Il s'agit aussi de les relier par des itinéraires qui ont du sens, tels que anciens chemins de pèlerinage retrouvés, et par des circuits de randonnées ou encore par des circuits entre producteurs de produits locaux biologiques.

Le Conseil de développement estime qu'il faut faire de l'opportunité « charte paysagère » le moyen de mener en Thiérache une expérience, financée par l'Union européenne : Sur la durée de la programmation européenne, recherchons la coexistence de modes de cultures « doux » qui seraient initiés par des agriculteurs volontaires qui s'engagent à respecter la nature ; recherchons les moyens d'éviter les contrôles trop contraignants ; utilisons toutes les mesures agri-environnementales possibles. Le Conseil de développement espère être consulté dans les différentes instances qui travailleront pour mettre en pratique la charte qui sera signée très prochainement. Un groupe du Conseil de développement est prêt à y travailler.

### III - Comment améliorer l'attractivité de la Thiérache de l'Aisne ?

L'attractivité de la Thiérache dépend de son image, et celle-ci est bien entendu variable selon les personnes et les types d'acteurs. C'est pourquoi il est difficile de cerner ce problème en une seule approche. Des images variées et contrastées ont ces derniers mois fait connaître la Thiérache, dans tous les domaines, mais avec des résultats plus ou moins heureux qui peuvent parfois aussi « parasiter » des efforts positifs.

Ainsi, après le film « Rien à déclarer » qui a fait connaître le poste frontière d'Hirson-Saint-Michel (fréquenté encore aujourd'hui par des touristes avec visites guidées), le Festival de musique baroque de juin a désormais un retentissement national, voire international, grâce aux retransmissions de France-Musique, et « le Diapason d'or » obtenu par l'association départementale ADA qui co-organise ce festival (enregistrements faits sur le fameux orgue « Boizard » de l'Abbaye). Le Familistère de Guise a figuré dans l'émission « Des racines et des ailes » consacrée aux grands monuments de Picardie (Compiègne, Chantilly,...). Le Familistère a fait l'objet aussi de grands reportages dans des quotidiens nationaux (« Libération », « Le Monde » notamment). « La Haie Fondue », territoire entretenu par un thiérachien dans la vallée de l'Oise près de Guise, s'est vu reconnue par le Ministère de l'écologie et du développement durable comme « maillon indispensable de la biodiversité française » ;

Dans un contexte de mobilités accrues des personnes et des entreprises et de concurrence entre les territoires pour « capter » ces flux au profit du développement local, l'image du territoire est intimement liée à son développement via la notion d'attractivité territoriale. Les critères communément admis qui sont supposés renforcer l'attractivité d'un territoire sont variés et multiples :

- ➔ La qualité du réseau, bien interconnecté (multimodal) de desserte (routes, canaux, voies ferrées, métro, tram, axes piétons, cyclistes...);
- ➔ L'offre d'emploi d'une part, et dans certains cas la présence d'une main-d'œuvre qualifiée ou au contraire peu qualifiée mais "bon marché" ;
- ➔ La sécurité des biens et personnes (avec des exceptions quand les migrations sont contraintes)
- ➔ Une météo clémente (cf héliocentrisme constaté en France et dans de nombreux autres pays tempérés) ;
- ➔ La proximité de ressources naturelles accessibles, incluant les aménités (qualité de vie) ;
- ➔ Une fiscalité jugée favorable ;
- ➔ La présence et l'accessibilité de nombreux services, sociaux, médicaux, culturels administratifs.
- ➔ La densité importante d'établissements d'enseignement supérieur (sauf quand ils ont été "délocalisés" dans des zones périurbaines peu attractives)

D'autres critères affaiblissent en général l'attractivité d'un territoire ou découlent d'une faible attractivité,

- ➔ Les coûts de la main-d'œuvre (pour les entreprises cherchant une main-d'œuvre peu qualifiée)
- ➔ L'insécurité (dont insécurité juridique),
- ➔ Une géographie peu avantageuse
- ➔ La présence ou le danger de crise ou conflits ou de manque de ressource (eau en particulier).
- ➔ Une forte proportion de logements anciens ou insalubres (sauf contexte de migrations contraintes)
- ➔ Des villes de grande taille (en nombre d'habitants, souvent caractérisées par des migrations contraintes)

Mais le renforcement de l'attractivité territoriale est aussi un enjeu de développement local. Il s'agit notamment pour les habitants de mieux identifier les ressources du territoire dans différents domaines (économique, culturel, touristiques, environnemental...) et de bien les mobiliser pour bien les exploiter de manière à créer du développement humain tout en ménageant les générations futures. C'est donc cette optique que le Conseil de développement a organisé son travail autour de deux groupes aux thématiques complémentaires, l'un ciblant l'attractivité économique, l'autre portant sur l'attractivité par le patrimoine et la culture.

## A) L'amélioration de l'attractivité économique de la Thiérache

### 1) Nos constats

De nombreux diagnostics ont été réalisés ces dernières années par :

- ➔ L'INSEE, sur la Grande Thiérache (en 2011)
- ➔ La Mission locale de Thiérache (Diagnostic territorial Bassin de la Thiérache)
- ➔ Le consultant « DMC » consultant sur le « tourisme » (en 2013)
- ➔ Le consultant « Helixeo » en vue de la charte paysagère

Le groupe de travail du conseil de développement s'est donc attaché à croiser les informations issues de ces diagnostics avec celles de l'expertise bénévole et le vécu des acteurs locaux. En voici, une synthèse ciblant les principaux secteurs d'activité du territoire.

### Le secteur du tourisme

Le Pays, considérant que le tourisme est un possible pourvoyeur d'emploi a investi progressivement dans le développement de ce secteur : création d'un poste de développeur, édition de guides touristiques sur les églises fortifiées (dont un en anglais), création d'un office central de tourisme...

Comment se décline le tourisme en Thiérache ? Quels sont les atouts touristiques du territoire ?

➔ **Le Familistère de Guise** : les touristes se rendent au Familistère pour une visite de quelques heures, voire une journée. Les responsables du Familistère estiment que ce temps de visite pourrait être allongé à une journée et demie et travaillent à multiplier les centres d'intérêt (un nouveau chaque année). Il existe ainsi désormais des spectacles culturels qui se déroulent au Théâtre rénové, avec notamment le festival « Family jazz ». Les touristes y viennent de Paris, de Lille, et beaucoup habitent dans un rayon de 50 à 100 km. Le Familistère compte sur une progression des fréquentations et vise 60000 visiteurs en 2014. Le site a aussi besoin de proposer à ses visiteurs des buts de tourisme complémentaires proches tels que le Musée Matisse, Saint-Quentin.

Le Conseil de développement estime que les acteurs touristiques de Thiérache, et en premier lieu le récent office de tourisme de Thiérache, doivent aider à étoffer le nombre de destinations thiérachiennes et notamment via des produits complets « clés en main ».

➔ Des circuits importants et très intéressants, comme **le circuit « Sur les pas de Matisse »** entre Le Cateau-Cambrésis (Nord), Saint-Quentin, Bohain, Lesquielles-Saint-Germain (Aisne), associant nature et culture, ne sont pas connus, alors que des expériences similaires ont réussi ailleurs (Courbet dans le Doubs, Monet en Normandie..).

➔ Les participants au **Festival de musique baroque de Saint-Michel** sont au nombre de 6000 et viennent pour la plupart de territoires situés à 100 km autour de l'Abbaye. Ce célèbre festival, qui offre à voir et à entendre les plus grands musiciens, est réputé pour n'attirer que des amateurs exigeants, peu intéressés par la Thiérache.

➔ Les touristes en Thiérache sont aussi pour une partie d'entre eux des citoyens en recherche de nature qui aiment qu'on leur propose des produits « pour famille » clés en main.

➔ La Thiérache attire aussi des stagiaires en formation, qui allient l'utile (les stages de formation) et l'agréable (le dépaysement par la nature). C'est ainsi que sur ce créneau des sociétés comme « TSN » ou « Intégrale », sociétés d'économie mixte, réalisent des chiffres d'affaires intéressants.

➔ De nombreux amateurs de sports équestres se rendent aussi à l'hippodrome de La Capelle, le troisième de France par la masse des paris engagés. Cet équipement connaît près de 60 000 fréquentations lors de chacune des 20 journées hippiques annuelles.

➔ Il existe aussi un tourisme de proximité assez important qui fréquente la station verte du Nouvion-en-Thiérache, et des centres de loisirs tels que l'Île Verte à Hirson (50 000 fréquentations annuelles)

➔ Enfin, la Thiérache attire de nombreux touristes amateurs du patrimoine, de culture et d'histoire et qui viennent découvrir les fortifications (château de Guise 12000 visiteurs, 60 églises fortifiées), les musées (musée d'Hirson, musée de Vervins), les villages, et petites villes chargées d'histoire (Vervins, Hirson, Guise, La Capelle, Montcornet, Rozoy).

Le Conseil de développement n'a bien sûr pas procédé à une étude exhaustive des différentes affluences en Thiérache, il n'en a pas les moyens et d'autres organismes l'ont déjà fait (DMC consultant, le cabinet d'assistance au montage de l'office de tourisme, les comités et différents organismes d'accueil des touristes). Mais il a surtout constaté un manque important de synergie entre les acteurs du tourisme. Non seulement, ces derniers ne se connaissent pas ou peu, mais en plus ils ne savent souvent pas négocier les conditions de création de synergie, par exemple entre l'hippodrome et les vendeurs de produits de terroirs...

## Les investisseurs économiques « exogènes »

Les établissements de grands groupes (West Pharmaceutical, Materne, Nestlé, ex-Valeo, Trèves, LU, LVMH, Bayer) sont le témoignage que des investisseurs ont eu confiance dans la Thiérache, parce que, notamment, elle a une tradition industrielle (industries métalliques, mécaniques, agro-alimentaires...). Il y a ainsi de belles « attractions » réussies ces 20 dernières années, notamment autour de Vervins (LU, LVMH). Toutefois, force est de constater que plusieurs zones industrielles du Pays demeurent peu remplies, les établissements stagnent, et peu d'investissements nouveaux arrivent, malgré les efforts conséquents des Communautés de communes. Une rencontre périodique entre les élus du Pays et les responsables de ces grands groupes serait aussi bénéfique.

## Les investisseurs locaux dans l'industrie et dans les services

Les collectivités et institutions aident peu à peu à l'émergence du secteur des services pour combler des lacunes et pour être plus près des acteurs. Elles ont suscité par exemple la Maison des entreprises de la Thiérache et de la Vallée de la Serre (METS).

Se fondant sur l'analyse comparative de la Thiérache du Nord, plus tertiaire, et de la Thiérache de l'Aisne, plus centrée sur la production, on peut considérer qu'il y a un potentiel en Thiérache pour la création d'activités de services, en jouant sur les complémentarités entre ces deux Thiéraches (qui pourraient se rapprocher dans le cas d'une fusion des 2 régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie). Toutefois, si les communautés de communes essaient d'attirer des investisseurs par la création de zones d'activités, le Conseil de développement estime qu'elles agissent malheureusement chacune de leur côté depuis qu'elles ont rompu leur

coopération économique. Cette situation est regrettable et génère une concurrence stérile. Un retour à l'unité d'action s'impose. De même une coopération avec le milieu associatif doit être amplifiée. Certes, les communautés de communes coopèrent avec des entreprises à but non lucratif pour augmenter les impacts de leurs actions<sup>(14)</sup>, mais malheureusement, ces associations ont des difficultés à travailler, faute de contrats de financement pluriannuels. Pourtant, un engagement de 5 ans sur projets (avec examens annuels des résultats) les dégageraient de tout souci de recherches de financements annuels, ce qui leur libérerait aussi du temps pour le travail de fond.

## Le secteur de l'agriculture :

C'est le seul domaine où il y a eu des créations d'emploi ces dernières années d'après l'INSEE, et pourtant on peut encore découvrir dans certains journaux locaux l'idée que l'agriculture axonaise serait « au bord du gouffre ». L'extension des grandes cultures céréalières et betteravières, la hausse du prix des céréales dans les dix dernières années ont été pourtant favorables à ce secteur d'activité. A tel point que, pour de nombreux agriculteurs de Thiérache, la tentation de « la fuite en avant productiviste » est encore grande : celle qui consiste à continuer à « retourner les pâtures » et à arracher les haies, et ceci d'autant plus que la mécanisation impose de nouvelles dimensions...

Le Conseil de développement n'a pas de véritable « doxa » en la matière, mais il souhaite que d'autres pratiques agricoles, plus porteuses d'un développement durable, soient développées dans le territoire. Il souhaite qu'il y ait au moins une réflexion sur les critères à utiliser pour permettre à la population agricole de vivre décemment de la terre dans la durée. Il faudrait par exemple s'interroger à propos des types de cultures que le sol de la Thiérache peut, et pourra, encore supporter à l'avenir. Certes, on ne peut nier que certaines catégories d'agriculteurs rencontrent de grandes difficultés : ainsi le prix du lait est en baisse pour les éleveurs et les quotas laitiers vont disparaître au 1er janvier 2015. Mais les centres de décisions sont à l'extérieur, la Thiérache « n'a pas la main » sur ces dossiers et le choix de l'agriculture intensive fait perdre en définitive des emplois de paysans.

Notons aussi que si les éleveurs sont en difficulté, c'est l'identité même de la Thiérache qui est menacée. Le bocage de la Thiérache et l'AOP Maroilles sont ainsi intimement liés (le cahier des charges de l'AOP nécessite des haies et des prairies). Dans cette optique, un label « viande de Thiérache » serait d'ailleurs très utile et pourrait être étudié.

L'agriculture locale a besoin de davantage de débouchés, notamment locaux, et donc d'organisations en aval qui l'aide à se développer, via des plates-formes de collectes et de distribution. A ce titre, le constat est aujourd'hui inquiétant pour la production de Maroilles fermier : il ne reste plus que deux producteurs sur l'ensemble du territoire. De fait, la production de cet emblème de la Thiérache est de plus en plus « préemptée » par la production industrielle.

Par ailleurs, certains représentants de l'agriculture locale ont un dialogue difficile avec les défenseurs de l'environnement. De nombreuses et longues séances de dialogues seront encore nécessaires pour que les différents usagers de la Thiérache puissent trouver un « modus vivendi » dont tout le monde puisse profiter.

Pendant la conférence-débat que le conseil de développement a organisée pour présenter les enjeux d'une démarche PNR, et dans les ateliers qui s'en sont suivis, les visions d'avenir s'affrontent sans pour l'instant trouver un consensus. Espérons que les discussions menées sous l'égide du Syndicat Mixte du Pays pour arriver à la signature, à terme, d'une charte paysagère, ceci au bénéfice des habitants.

## Le secteur de l'artisanat

Les changements de municipalité déstabilisent en ce moment les commandes publiques, fragilisant un secteur déjà affaibli par exemple les entreprises du bâtiment. Les artisans qui s'installent le font le plus souvent via le statut d'auto-entrepreneur, avec peu de chiffre d'affaires.

Deux branches professionnelles peuvent présenter des opportunités : en premier lieu, le bâtiment, dont les entreprises pourraient profiter d'une remise aux normes des logements (à condition de bénéficier de bonnes formations). On pourrait même imaginer un « plan Thiérache de constructions à basse consommation d'énergie ». Et en second lieu, l'artisanat d'art, qui pourrait bénéficier du développement des sites touristiques ; et qui est pour l'instant peu présent, malgré une importante communauté d'artistes sur le territoire.

## 2) Notre analyse

La quasi-absence d'expériences de mutualisation, de coopératives, de sociétés coopératives ouvrières de production (alors que la Thiérache a une forte tradition industrielle), d'agriculture biologique est étrange. Ce qu'on appelle en langage technique « l'économie sociale et solidaire » de fait est peu représentée dans notre territoire, alors qu'il est connu que ce secteur a bien résisté à la crise au niveau national<sup>(15)</sup>. A côté des pratiques conventionnelles, qui montrent ici particulièrement leurs limites par la stagnation économique, il faut en effet chercher des alternatives. Plus qu'ailleurs, la Thiérache souffre des limites du système productiviste dominant qui est né au début du dix-neuvième siècle. L'économie sociale et solidaire le sens de l'intérêt général qui prime sur la recherche systématique du profit, est une solution particulièrement adaptée à la situation de la Thiérache. Elle apporterait ce complément dans la mesure où elle permettrait aux Thiérachiens qui se sentent abandonnés par le système dominant de trouver une nouvelle raison de vivre au Pays.

Il existe un sentiment d'abandon chez de nombreux habitants en Thiérache. Certains commentateurs ou journalistes estiment que c'est parce que la Thiérache est dans un « angle mort », et qu'elle est mal reliée aux grandes villes, d'autres que le pouvoir d'achat y est en berne, d'autres encore pensent que les élites ne savent pas parler aux habitants... Pour le Conseil de développement il s'agit souvent davantage d'un manque de confiance. Un manque de confiance des Thiérachiens eux-mêmes dans la Thiérache couplée souvent à une méconnaissance de ce qui s'y fait.

Par ailleurs, certains chefs d'entreprises ont exprimé leur difficulté à trouver une main d'œuvre qualifiée sur place, et une difficulté à trouver en Thiérache le niveau de services correspondant aux attentes des cadres qu'ils essaient de faire venir. Ces difficultés constituent de véritables handicaps pour le territoire et peuvent se cumuler avec d'autres encore<sup>(16)</sup>. Sinon, comment expliquer que tous les cadres de « Materne » à Boué habitent Valenciennes ou Saint-Quentin ? Et le fait que ce site, comme les autres usines thiérachiennes, soit un établissement de production où l'on réalise un simple passage, utile pour sa carrière, n'arrange rien. Et de fait, peu d'établissements industriels ont leur siège en Thiérache.

Enfin, le Conseil de développement estime qu'il existe aussi une certaine « atomisation » des décideurs locaux, ce qui constitue un nouvel handicap pour la Thiérache. L'enjeu est d'être en capacité de choisir les bons leviers d'aide à la dynamique économique, et y compris en amont de l'économie comme dans le secteur de la formation par exemple. Il est important de considérer l'importance de la formation pour la dynamique économique future du territoire. Mais là aussi des progrès sont à réaliser dans la culture locale : le Conseil de développement remarque d'ailleurs que la Mission Locale de Thiérache n'arrive pas à collecter les adhésions de toutes les communes du territoire.

(15) Cf : Alternatives économiques - octobre 2013

(16) Difficulté d'attrait en termes de loisirs, difficultés à trouver aussi un travail pour le conjoint

En résumé, les circonstances nécessiteraient une mobilisation de toute la Thiérache et une concentration des moyens disponibles sur quelques leviers. Ce n'est pas encore le cas, mais une prise de conscience nouvelle et l'arrivée de nouveaux responsables peut provoquer un changement de politique dans ce sens. Il faut sans tarder encourager les initiatives locales en ce sens.

### 3) Nos préconisations

La Thiérache pourra améliorer son attractivité (en direction de ses habitants d'abord, et en direction de l'extérieur aussi) en jouant de ses atouts, en les faisant connaître et en utilisant systématiquement les nouvelles technologies capables de la désenclaver



#### En jouant de sa personnalité et de ses atouts



#### Des programmes exemplaires sont menés : ils donnent le ton !

- La restauration des maisons thiérachiennes dégradées en habitat insalubre : le programme d'intérêt général, reconduit, doit être traduit par des travaux conduits avec les futurs habitants autant que possible.
- La création du prototype de « maison thiérachienne passive »



#### Des programmes sont déjà à l'œuvre (mais insuffisamment soutenus) pour sauvegarder le bocage en le valorisant :

- L'application du cahier des charges de l'appellation AOP Maroilles
- La valorisation des haies en énergie
- La valorisation des prairies plantées de pommiers par la fabrication de jus de pomme et cidres



**La Thiérache peut améliorer sa qualité de vie** (par l'amélioration de la qualité de l'air et la qualité du sol) tout en faisant des économies substantielles d'intrants et de carburants : L'agriculture montre le chemin parfois, les collectivités locales aussi, mais encore timidement, via :

- La suppression des pesticides,
- Le travail intelligent de la ressource l'eau
- L'utilisation intelligente du foncier, avec constitution de réserves
- Les économies d'énergies



#### Encourager la réflexion sur l'économie et sa place dans le développement de la Thiérache

- La Thiérache compte un très grand nombre et une grande diversité d'associations qui sont autant de lieux de convivialité et de réflexion.



- ➔ Associations savantes
- ➔ Associations culturelles
- ➔ Associations ludiques
- ➔ Associations d'aide à la personne (périscolaire, personnes âgées,
- ➔ « Greeters » et guides des sites
- ➔ Promoteurs de la tradition et de la langue picardes

➔ Il convient de les faire connaître, à l'image de la revue « Le Petit éclairer », ou de ce passionné du Web qui fait connaître la Thiérache sur la toile, ou de la TV Web Picard, des pages des journaux.

➔ Le mouvement est à amplifier par la multiplication de ces ambassadeurs et la structuration de ce réseau.

## Préconisation 9

### Utiliser systématiquement les nouvelles technologies pour compenser la dispersion des populations :

➔ Le transport à la demande doit être amplifié et adapté pour qu'il permette de se passer de véhicule le plus souvent possible. L'accès aux points vitaux de la Thiérache est une réalité, mais il convient d'offrir des plages horaires plus larges. Il faut toutefois veiller à éviter les effets contre-productifs (pour sauvegarder les commerces locaux, à condition que ceux-ci s'adaptent aussi!!), et de multiplier les liaisons en dehors des bourgs. HERBUS commence à se populariser. Les collectivités peuvent rechigner à y investir plus parce qu'elles trouveraient l'investissement trop fort ; mais vu l'importance de l'enjeu, celui-ci peut mériter le sacrifice d'autres dépenses.

➔ Pour compléter le système, en fonction de son degré de couverture qui dépend lui-même du montant des investissements, il peut coûter moins cher de miser sur le co-voiturage par internet, selon un système à inventer propre à la Thiérache

➔ Les systèmes doivent pouvoir permettre aux thiérachiens de fréquenter les manifestations culturelles locales (nombreuses et de qualité, mais souvent méconnues) et celles plus lointaines (Saint-Quentin, Charleroi, Reims, ...).

➔ Le transport des données : si la Thiérache parvient à développer une couverture et une intensité du débit internet plus importants, cela apporterait aux habitants le plaisir de la campagne et les joies de la ville (le télétravail, les achats par internet), des cadres seront peut-être plus tentés d'y venir. L'exemple de la salle de télétravail est à suivre...

➔ un réseau d'écrivains publics à la disposition des habitants (publics, privés, mixtes..) pour leur permettre notamment d'avoir accès aux aides sociales,

## Préconisation 10

### Reconstituer une concertation entre les communautés de communes sous l'égide du Pays, sur la base d'une redéfinition d'une stratégie de développement où l'économie n'est plus appréhendée isolément

➔ C'est ainsi que seront (re)découvertes les vertus d'une économie solidaire et respectueuse de l'environnement. En cela, les porteurs de projets dans le domaine culturel peuvent aider. Si on s'en tenait à une approche purement comptable de la culture, on aurait raison d'investir dans la culture : la culture a prouvé son utilité économique (7 euros de rentrée pour un euro misé). Mais en plus la culture est porteuse d'esprit d'initiatives et de lien social. La Thiérache a donc intérêt à investir dans ce secteur.

➤ Elle a intérêt aussi à investir dans le maintien de son caractère naturel : pourquoi pas un vaste plan de valorisation douce de la nature de la Thiérache ? Pour prolonger la charte paysagère, une action expérimentale reconnue par l'Union Européenne pourrait se mettre en place avec toutes les entreprises agricoles et industrielles, publiques mixtes ou privées, les associations d'insertion. Le but est à la fois de sauvegarder la Thiérache, de lutter contre le changement climatique et de donner un travail à tous les Thiérachiens, une activité qui ait du sens.

➤ Il convient aussi de susciter l'épargne locale par les formules consacrées (clubs cigales, ...) et les systèmes locaux de l'argent objet de spéculations (monnaies locales, systèmes d'échanges locaux « SEL ») pour que plus d'épargne locale soit investie en Thiérache.

➤ Une concertation annuelle des forces économiques locales ferait le point avec le Pays.

➤ Un « club » d'investisseurs, réunissant les institutions économiques (banques, fonds d'investissements locaux ou nationaux) établissements sous l'égide des chambres consulaires, y compris la chambre de l'économie sociale et solidaire de Picardie, y compris les syndicats ouvriers, les syndicats de producteurs.



**Deux secteurs à exploiter économiquement plus intensément : le bois et le tourisme vert.** C'est l'INSEE qui le préconise. Dans une étude réalisée en 2011 pour le compte du Département du Nord et du Département de l'Aisne, l'institut pointe ces secteurs comme porteurs d'emplois. Le Conseil de développement invite à les étudier.



**Une action de formation professionnelle en direction de tous les publics en fonction des choix stratégiques de domaines d'intervention retenus**



**Une action délibérée en faveur de l'éveil de la créativité.**



**Assurer le minimum pour les infrastructures** : la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise sans demander aux communes riveraines désargentées la charge de l'entretien, un état décent pour la RN2, les fibres optiques pour les hôpitaux, des transports doux offerts en complément des transports en commun dans les endroits stratégiques (vélos dans les gares..)

## B) L'attractivité de la Thiérache à partir de sa culture, de son patrimoine et de son tourisme.

### 1) Nos constats

La partie de Thiérache dans le Nord, la partie belge et la partie de la Thiérache dans l'Aisne ont des points communs, des intérêts communs, mais aussi...des clients potentiels communs. Alors, concurrents ou complémentaires ? Comment jouer de cette singularité ?

#### Une dynamique culturelle en plein essor

En ce qui concerne le développement artistique et culturel, il faut reconnaître que le bilan des dix dernières années est tout à fait positif. La "culture" n'est plus un mot tabou. Le développement culturel au service de la population est désormais une préoccupation pour bon nombre de communes et de communautés de communes. En voici quelques exemples qui témoignent d'une véritable dynamique :

➔ Les médiathèques : Etréaupont avait été précurseur, sa médiathèque a été longtemps le seul pôle culturel associant la lecture à des concerts, des expositions, des conférences, et proposant un enseignement de la musique. De nouvelles médiathèques se sont ouvertes depuis dans la Thiérache du Centre, à La Capelle, au Nouvion, à Sains-Richaumont.

➔ Des animations culturelles : Le Nouvion et Sains-Richaumont ont mis en place une saison culturelle (expositions, concerts, théâtre, ...), ainsi que Vervins.

➔ Politique culturelle : la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC) s'est dotée de la compétence culturelle. Elle a créé, en 2013, l'École Intercommunale de Musique (école de statut territorial rayonnant sur cinq sites). Conjointement, des actions en milieu scolaire et un cycle de concerts tout-public ont été mis en place. La C.C.T.C. aide par ailleurs financièrement les associations et communes porteuses d'actions culturelles d'intérêt communautaire. Elle a commandé au Groupe de Recherches Archéologiques de la Thiérache un inventaire des ressources patrimoniales des 68 communes du territoire. Enfin, elle publie depuis septembre 2013 un calendrier de la saison culturelle, distribué dans chaque foyer du territoire.

➔ Actions associatives : plusieurs associations organisent également une saison culturelle (Le Réservoir, à Vervins) ou des événements plus ponctuels (Tac-Tic-Animation, Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache, Le Pied de la Lettre, Thiérache-Promotion, Le Grand Bazar, concerts des chorales et harmonies, expositions d'art plastique...). Certaines proposent des ateliers réguliers: Tac-Tic-Animation, Femmes et Projets (un atelier d'écriture a conduit à la publication d'un livre collectif en 2007, d'un cahier en 2011), ou encore L'Atelier d'Art Textile de Lerzy.

➔ Initiatives privées : dans la Communauté de Communes de Guise, le peintre Kim Rebholz a acheté en juin 2013 l'Abbaye de Bohéries et les bâtiments attenants de l'ancienne usine Sadoski. Son but est d'y développer un lieu d'échange et de résidence pour artistes de tous domaines. Dans la Communauté de Communes des Trois Rivières : Kit Armstrong, jeune pianiste de stature internationale, a acheté en février 2013 l'ancienne église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Hirson, pour en faire un lieu de travail et de concerts. Le concert inaugural a eu lieu le 3 juin 2014.

➔ La dynamique territoriale construite autour des Journées du Patrimoine à Lerzy : réunir histoire, architecture, savoir-faire d'antan, milieu naturel et création artistique, c'est l'idée

que le village de Lerzy a concrétisée à la faveur des "Journées Européennes du Patrimoine". L'Atelier d'Art Textile de Lerzy, créé en 2004, entreprit de réaliser une exposition pour l'église Sainte-Benoîte ; ce fut le point de départ, en 2006, de la participation du village aux Journées du Patrimoine. Dès l'année suivante, le programme s'est étoffé en proposant visite de l'église fortifiée, exposition, concert, balade bocagère. En 2011, Lerzy s'est associé à Sorbais, puis les années suivantes, à Autreppes, Saint-Algis, Etréaupont, offrant ainsi aux visiteurs un parcours patrimonial, artistique et bocager entre villages de la vallée de l'Oise, et cela jusqu'aux Journées du Patrimoine de septembre dernier dont le thème choisi par la Ministère de la Culture était précisément : "Patrimoine naturel, Patrimoine culturel" !....

Pour le Conseil de développement, ce qui a été réalisé depuis neuf ans dans un secteur géographique restreint et sur une période aussi courte peut très bien être repris à une plus grande échelle. Les principes ne changent pas : valoriser les ressources locales, sans écarter les apports extérieurs bénéfiques, travailler pour la population de proximité tout en attirant un public plus lointain. Le développement culturel sous cette forme génère des imbrications évidentes avec le tourisme vert. Il doit aussi trouver aide et soutien auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache qui a été récemment mis en place.

Le volet "patrimoine naturel" rejoint sur certains points les missions menées par le secteur Environnement du Pays de Thiérache. Il intéresse aussi les randonneurs: ceux des associations actives sur le territoire (elles se sont beaucoup développées ces dernières années), mais aussi les groupes des régions voisines qui trouvent en Thiérache un terrain privilégié.

Par ailleurs, il est indéniable que le Familistère de Guise est un élément phare pour le rayonnement culturel et touristique de la Thiérache ; de même L'Abbaye de Saint-Michel, tout au moins pendant le festival. Pour autant, il serait préjudiciable de ne pas prendre en compte d'autres formes de développement culturel et touristique, ce qui induit de veiller à une répartition équitable des moyens humains, financiers et matériels.

Le "Pays d'Art et d'Histoire", le "Parc Naturel Régional", semblaient offrir un cadre favorable à l'éclosion et au développement de projets allant dans ce sens. Espérons que ces projets ne soient pas définitivement enterrés. La "Charte paysagère" quant à elle, avance.

Dans ce contexte, des entreprises isolées réussissent (Thiérache Sport Nature, Intégrale, la trentaine de Gîtes de France, le Gîte Panda, l'Hôtel de la Paix au Nouvion, la Tour d'Argent à Vervins, Le Familistère.....). Une synergie est en train de naître entre les acteurs du tourisme et les acteurs culturels, et de s'amplifier, à l'initiative d'acteurs publics et privés, et le Conseil de développement, qui voudrait la pérenniser. Mais il manque de « produits touristiques » « clés en mains », à destination des familles ou de salariés d'entreprises (sous la houlette du chef d'entreprise ou du comité d'entreprise).

## Quels sont les points forts de la Thiérache en matière d'attractivité touristique, patrimoniale et culturelle ?

Des noms illustres attachés à la Thiérache

- ➔ Godin et le Familistère
- ➔ Matisse
- ➔ Les ducs de Guise
- ➔ Camille Desmoulins
- ➔ Robert-Louis Stevenson

**Le cas des églises fortifiées :** depuis le plan de sauvegarde des années 1977-1986 trop peu a été entrepris pour donner à ce patrimoine emblématique et singulier de la Thiérache la

place qu'il mérite. On doit le regretter et saluer comme il convient l'initiative de la Communauté de communes de Thiérache du Centre d'investir sur ce champ dans le cadre de son pacte financier pluriannuel. Les récentes Journées du patrimoine ont été l'occasion d'une première expérimentation de mise en réseau des 3 églises de Beaurain, Vigneux-Hocquet et Burelles avec les thématiques fortes et complémentaires : il convient de faire l'évaluation de ces Journées et de préparer dès maintenant le programme 2015 à la lumière de cette évaluation. Un groupe de travail du Conseil de développement est d'ores et déjà en voie de constitution à la suite de la réunion de l'atelier 3 à l'hippodrome de La Capelle.

**Le patrimoine naturel de la Thiérache :** le patrimoine naturel est constitutif des ressources culturelles et touristiques du Pays. On (re)lira d'ailleurs avec profit sur ce sujet les constats et relevés de décisions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Portes de la Thiérache<sup>(17)</sup>. La Thiérache de l'Aisne, petit territoire de 1600 km<sup>2</sup> et de 78000 habitants, comporte une grande densité de monuments et de sites attractifs, de manifestations culturelles de (très) grande qualité. Or la taille des villages, et surtout de leur budget, ne suffisent pas toujours à faire face à des entretiens coûteux, surtout pour des monuments classés. On connaît la difficulté de réunir les fonds nécessaires. Des solutions originales, notamment par l'appel à l'épargne locale<sup>(18)</sup>, qui doivent de plus en plus être trouvées.

## Les fragilités actuelles et les leviers à actionner pour développer le tourisme

La signalétique : il existe la signalétique ancienne (Thiérache Développement), vétuste mais toujours utile, à rénover et compléter. Il existe un défaut de signalétique, en effet, sur les centres d'intérêts, les hébergements.

Le recensement des activités culturelles : à l'image de ce qu'a fait l'association « Le Réservoir » avec la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, le Conseil de développement estime que ce travail pourrait être réalisé sur l'ensemble du Pays, par les habitants eux-mêmes, regroupés en associations culturelles ou dans le cadre de projets pédagogiques. Il s'agirait ainsi de faciliter la confection de produits touristiques qui intègrent l'ensemble des aspects de la Thiérache et leur diversité

Un accueil qui doit viser « la perfection » : accessibilité des guichets d'information, accessibilité des principaux sites, clarté et attrait des sites internet qui sont maintenant souvent le premier contact d'un candidat-touriste avec la Thiérache...

Les populations doivent concourir à l'accueil des visiteurs.

Certains des handicaps actuels sont plus particulièrement du ressort de l'Etat et des collectivités, comme l'état des routes (surtout la RN2 entre Vervins et La Capelle), la faiblesse des réseaux des opérateurs internet (orange, SFR, ...), le Canal de la Sambre à l'Oise fermé depuis 2006.

D'une façon générale, la population n'est pas suffisamment associée au développement de cette attractivité : Certes, elle l'est parfois, par des associations culturelles, patrimoniales, ludiques, mais il convient d'associer plus d'associations, plus de jeunes pour susciter l'intérêt, éveiller la curiosité et développer le sens de l'accueil pour inciter à regarder « par-dessus les haies », parce que la notion de tourisme est assez éloignée de la « culture thiérachienne » (ce qui n'est pas spécifique à la Thiérache d'ailleurs). Enfin, plutôt que de parler de tourisme, parler « accueil de l'étranger » pourrait être aussi très positif.

(17) En ligne sur le site Internet de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache Thiérache (30 ans d'existence), les Centres sociaux (Adepagui, Tac-tic-animation, APTAHR )...

(18) Ou via le « crowd funding (financement participatif)

## 2) Nos préconisations : créer un cercle vertueux de la culture, du patrimoine et par conséquent du tourisme

Préconisation  
15

**Proposer aux habitants de répertorier les « richesses » de la Thiérache** en utilisant pour cela les animations culturelles ludiques : un colporteur qui fait dessiner, des collecteurs d'interviews, des ateliers d'écriture. Ceci, en lien étroit avec les institutions du monde de l'éducation et de la formation : établissements scolaires, mission locale de Thiérache, organisations d'entreprises. De plus, la participation de la population pourrait être développée en impliquant la jeunesse du territoire : pourquoi pas une vaste consultation des collégiens et lycéens sur leur vision de l'avenir du Pays ?

Préconisation  
16

**Développer une véritable culture de l'accueil** : accueillir les voisins, accueillir les visiteurs....

Préconisation  
17

**Renforcer la mise en réseau des acteurs** (touristiques, culturels, acteurs du patrimoine), y compris avec les sites et acteurs de territoires très fréquentés voisins (pour faire connaître la Thiérache de l'Aisne et attirer) : le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, Saint-Quentin, le PNR de l'Avesnois, Charleville-Mézières, Reims...Ce maillage doit aussi passer par le semis des acteurs locaux - souvent privés (lieux d'hébergement et d'accueil) ...

Préconisation  
18

**Créer des partenariats avec les villes voisines** pour qu'il y ait non compétition, mais coopération, même légère au début. Le moyen de créer ou renforcer cette coopération serait de jouer sur la complémentarité nature -culture. Dans le cadre de la démarche charte paysagère par exemple, il serait intéressant d'associer ces villes. Autour du PNR de l'Avesnois, les villes peuvent, d'après leur charte, candidater au statut de « ville-porte » . Pourquoi ne pas unir la Thiérache de l'Aisne et l'Avesnois dans cette même dynamique de villes portes qui iraient de Mons (B) à Chimay (B) en passant par Maubeuge, Le Cateau, Saint-Quentin, Bohain, Laon ?

Préconisation  
19

**Animer et mettre plus en valeur les fortifications de Thiérache** (églises fortifiées, forteresses..)

Préconisation  
20

**Valoriser l'Abbaye de St Michel** autour de l'élaboration d'un projet, avec la municipalité, la communauté de communes, la Région, le Département et l'association des amis de l'Abbaye,

Préconisation  
21

**Ancrer encore davantage le Familistère dans le territoire** via son association des Amis du Familistère



**Maintenir la mise en réseau des participants aux rencontres de l'atelier 3 :** la dynamique créée entre les participants et intervenants aux réunions de l'Atelier 3 doit être entretenue et étendue. Le site collaboratif qui permet à tous les membres du Conseil de développement de consulter la documentation et la production de chacun y contribuera.



**Encourager les initiatives communales :** au cours des dernières années ce sont les communes propriétaires de riches patrimoines naturels et culturels qui ont ouvert la voie aux mises en valeur culturelles et touristiques les plus innovantes (Guise et son Familistère) - s'engageant notamment sur la voie des labellisations nationales, régionales ou départementales, facteur de notoriété, donc d'attractivité : Parfondeval, un des plus beaux villages de France, Le Nouvion-en-Thiérache, station verte, Saint-Michel en Thiérache et son festival de musique... Ces démarches doivent servir d'exemples.



**S'appuyer sur des mutualisations intercommunales :** depuis la création des EPCI, nous assistons à une montée en puissance des projets intercommunaux. Le dernier en date étant porté par les Portes de la Thiérache qui, saisissant la demande de la commune de Parfondeval d'une aide au maintien de son label national et de l'opportunité du programme de financement LEADER, a conçu en 3 ans le projet de faire de ce village la « vitrine touristique » des 30 communes de son territoire.



**Développer une mise en réseau des musées de la Thiérache :** depuis la réunion de présentation à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie le 3 juillet 2008, une procédure a été engagée par le Conseil de développement et le Syndicat mixte pour que la Thiérache reçoive le label « Pays d'art et d'histoire », mais cela reste en veille... Après la belle publication de l'Inventaire - un des rares aboutissements concrets du Pôle d'Économie du Patrimoine de la Thiérache lancé en 1995 par le Sous-préfet de l'époque pour accompagner la candidature de la Thiérache à l'expérimentation de la politique des Pays - les initiatives se multiplient pour nourrir cette perspective. On notera en particulier la présentation de la Salle d'art et d'histoire du musée de la Thiérache à Vervins qui illustre tout à fait les qualités de nos patrimoines. A ce titre une mise en réseau des musées de la Thiérache est à étudier : établissements labellisés Musées de France - communaux et associatifs - et collections privées : de la famille Chrétien à Parfondeval, du musée du Sabot à Buironfosse, des musées d'Hirson et de La Capelle (armistice de 1918).



**Créer un centre d'interprétation du patrimoine de la Thiérache fortifiée.** Parmi les propositions concrètes issues des travaux de notre atelier, il convient ici de citer la qualité du projet du Club du Vieux Manoir de Guise de Centre d'Interprétation dont la création est - rappelons-le ici - constitutif des Pays d'art et d'histoire. Ce projet est directement issu des travaux de notre Atelier. Un groupe de travail se constitue.



**Créer un centre de ressources et d'études patrimoniales de la Thiérache.** Le projet de ce nouvel outil de développement local est directement issu des Inventaires communaux des 68 communes de la Thiérache du Centre.



**Une opportunité à saisir, le centenaire de la Guerre 1914-1918.** Attraktif s'il en est, le Centenaire motive et mobilise une multitude d'acteurs publics et associatifs dans tous les secteurs historiques, éducatifs, culturels et touristiques. Nous devons préparer 2018 (Haudroy et La Capelle) en lien avec Compiègne...



**Créer des liens entre les mondes qui s'ignorent de l'agriculture, de l'industrie, de l'enseignement, de la gastronomie, de l'herboristerie, de la pêche, de la chasse, du culturel, de l'hébergement, de l'architecture, de l'écologie, de l'eau, des forêts ;** faire et commercialiser des séjours thiérachiens variés « clés en mains » ; aller visiter des réussites dans d'autres territoires. Enfin, il nous a été aussi utile d'entendre la responsable de l'Office du Tourisme de Saint-Quentin nous expliquer qu'un site Internet ne peut pas tout et que la communication « papier » est encore majoritaire (60% du budget) dans les moyens de communication touristique pour augmenter l'attractivité et les résultats économiques sur la ville (augmentation du nombre de nuitées...). Et s'agissant du site Internet, nous aurions aimé exposer ici tout le bien que nous pensons du site du Pays Haute Mayenne et de son Conseil de développement...



# Conclusion

Après de nombreuses séances de travail du Conseil de développement, et un renouvellement des autorités locales il y a quelques mois, nous voici à l'heure d'imaginer une nouvelle orientation des stratégies de développement du Pays en vue des échéances prochaines. Car, au cours de l'année 2015 un projet de territoire devra être élaboré pour répondre aux obligations de la Loi du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM qui crée les PETR). Ce document définira les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il précisera aussi les actions à mener en matière de développement, et une conférence des maires des communes du Pôle sera constituée et consultée lors de l'élaboration du projet de territoire.

Le Conseil de développement du Pays de Thiérache estime que ce nouveau travail sur le projet de territoire doit être l'occasion d'intégrer de nouveaux objectifs et de nouveaux projets. Et le processus de travail mené durant plus d'un an par les différents ateliers s'inscrit dans cette optique. Pour les 6 années qui viennent, il faut à la fois tirer les leçons de l'aggravation des problèmes de développement fondamentaux et de l'insuffisante valorisation des atouts du territoire (malgré de bons dossiers menés par le Syndicat Mixte). L'objectif de ce rapport est donc de progresser dans un diagnostic partagé entre les élus et le conseil de développement, pour identifier aujourd'hui les enjeux, les atouts et fragilités du territoire, mais aussi les leviers qu'il conviendrait d'actionner, ceci, avec la volonté de pouvoir discuter durant les prochains mois avec toutes les composantes du Pays.

Dans un contexte marqué par une paupérisation de l'action publique, les acteurs locaux de la Thiérache doivent mieux s'organiser pour travailler à l'avenir sur des pistes bien ciblées en s'appuyant, plus que par le passé, sur toutes les compétences et les énergies locales, qui sont nombreuses en réalité et déjà bien présentes dans le territoire.

# Annexe 1 : Composition des groupes de travail qui ont concouru à la rédaction du rapport

## Atelier 1 : Evaluation de la charte, projet de stratégie, projet de PNR

**Rapporteur :** Yves-Marie Szymusiak

**Membres du groupe :** Jean-Louis Felbacq, Francine Kimpe, Henri Brossier, Françoise Gion, Benoît Lévêque, François Dugrain, France Destrez, Benoît Leurquin, Pierre Vigneron, Dominique Szymusiak, Evangelia Ralli, Marc Braidy.

## Atelier 2 : Améliorer l'attractivité économique de la Thiérache

**Rapporteur :** Jean-Bernard Lachambre

**Membres du groupe :** Dominique Delache, Alain Turck, Alain Dupont, Maryse Delache, Yves-Marie Szymusiak, Dominique Szymusiak, Benoît Leurquin.

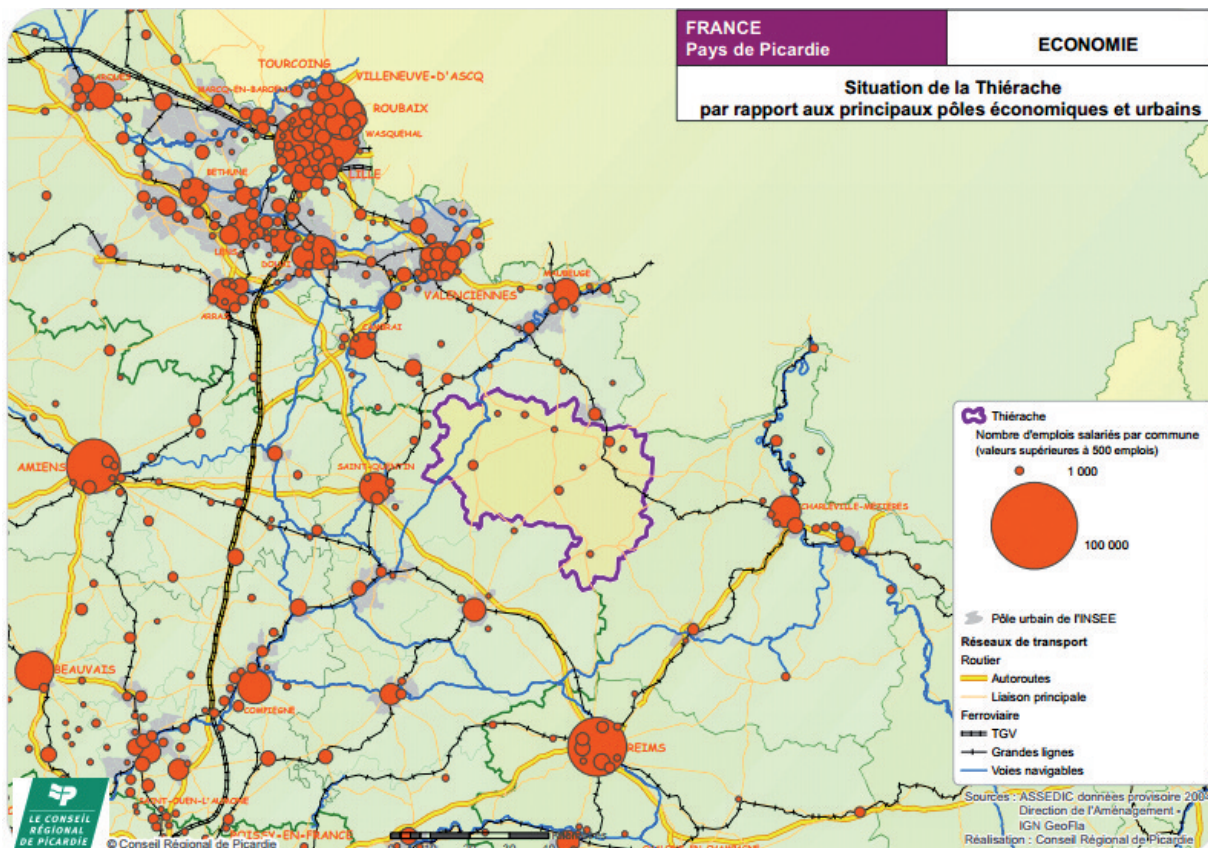
## Atelier 3 : Améliorer l'attractivité de la Thiérache par sa culture, son patrimoine et son tourisme

**Rapporteurs :** Isabelle Chicalski et Jean-Pierre Meuret.

**Membres du groupe :** Alain Jupon, Bernadette Marotte, Gilles Queille, A Callay, Evelyne Moglin, Françoise Chrétien, Alain Turck, Stéphane Mensuelle, Dominique Szymusiak, Luc Vitaux, Marc Braidy, Pierre-Marie Tellier, J et A Brucelle, Patrice Le Roux, Jean Roulet, Lucienne Békalerck, Claudine Godefroy, Olivier Laffitte, Caroline Dupuy, Franck Charpentier, Sabine Varago, Josiane Gaudenzi, Francine Menu, Raymond Warme, Nicolas Maineray, Jean-Michel Verneiges, Robert De Proft, Stéphanie Simmer, Annie Delfortie, Hugues Boquet, Marie-Noëlle Vigneron, Jean-Claude Thiéfaîne, André Meunier, Gaëlle Breucq, Kim Rebholz, François Pery, Hubert De Bruyn, Joëlle Dervin, Jean-Jaques Debadier, Monique Debadier-Caille, Patrick Delamour, Gisèle Dufour, Eric Wachon, Christian Boniface, Patrick Dumon, Sandrine Mercier, Annie Deleforterie, Isabelle Charles-Hermans, Alexandre Vitel, Jérôme Langhendries.

# Annexe 2 : Situation de la Thiérache par rapport aux principaux pôles économiques et urbains

(carte du Conseil régional de Picardie - 2005)



**Conseil de développement du Pays de Thiérache  
BP21, 02140 Vervins**

**03 23 98 02 71  
yves-marie.szymusiak@orange.fr**

